

Au cours de la séance de clôture plusieurs orateurs de marque prononcèrent des discours. Parmi eux il faut signaler M. Harold Macmillan, premier ministre du Royaume-Uni, M. H. Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège, et M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN. Tous indiquèrent que le Congrès pouvait jouer un rôle essentiel en faisant mieux connaître et comprendre, par les citoyens des pays membres, l'OTAN et la communauté atlantique tout entière.

Ainsi, grâce à un an de préparation patiente et méthodique, les organisateurs avaient pu réunir des orateurs et des collaborateurs de renom, exerçant une influence certaine sur la scène internationale. Il s'agissait maintenant de veiller à ce que les débats puissent être fructueux en dépit de limites de temps assez étroites.

### Points marquants du Congrès

Il n'est guère possible dans une brève étude d'exposer en détail les recherches préliminaires faites par le Congrès, ni les discussions approfondies auxquelles il s'est livré. Il se peut même que seul un décalage assez considérable de temps soit nécessaire à la compréhension de l'œuvre accomplie; en effet, seul l'avenir montrera si les représentants des divers pays sauront parler et agir en citoyens de la communauté atlantique dans les milieux parlementaires ou professionnels où ils se meuvent. Le Congrès a entendu plus de cent causeries, rédigées par des spécialistes, et étudiant les problèmes de l'Alliance sous l'angle moral, culturel, politique et économique, et les rapports de l'Alliance avec le reste de l'univers.

Le présent article peut toutefois résumer les points marquants du Congrès et la tâche accomplie par ses divers comités.

### Déclaration sur l'unité atlantique

Les signataires britanniques et américains de la première déclaration sur l'unité atlantique ont soumis au Congrès dès le début, une pétition appuyée par un grand nombre de délégués de chaque pays.

Tout en reconnaissant qu'il serait difficile d'obtenir en ce moment des modifications du mécanisme de l'OTAN, la pétition demandait à cet organisme une collaboration plus étendue et plus étroite. Elle conseillait au Congrès d'appuyer les sept points politiques suivants:

- 1) l'institution d'une conférence permanente de personnalités éminentes désignées par les gouvernements intéressés et chargées d'examiner les problèmes communs aux pays de la communauté (cette résolution a été incorporée en 1957 aux résolutions de la Conférence des parlementaires de l'OTAN);
- 2) une réunion annuelle des chefs de gouvernement des pays de l'OTAN;
- 3) l'octroi du rang de ministre aux représentants permanents des gouvernements au Conseil de l'OTAN;
- 4) l'abrogation, dans certains cas, de la règle de l'unanimité au Conseil atlantique;
- 5) la nomination d'un petit groupe de "sages" auprès du Conseil de l'OTAN;